

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-415

RÈGLEMENT PORTANT LE TITRE : RÈGLEMENT CONCERNANT LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

AVIS public est par la présente, donné par la soussignée, Nathalie Roy, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août, annonçant qu'un règlement intitulé « Règlement numéro 2025-415 concernant les branchements à l'égout » sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Ce nouveau règlement aura pour objet de définir les modalités applicables aux branchements au réseau d'égout municipal. Il viendra remplacer le règlement numéro 2007-220 actuellement en vigueur.

Aucun projet de règlement n'a été déposé lors de cette séance.

Le règlement sera présenté pour adoption à une date ultérieure

Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 19^e jour du mois d'août 2025.



Nathalie Roy, directrice générale adjointe/ greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Nathalie Roy, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant la l'adoption du projet de règlement #2025-415 portant le titre : Règlement concernant les branchements à l'égout en affichant une copie à chacun des endroits suivants à savoir : au bureau municipal, à la salle paroissiale, sur le site Facebook et le site internet de la municipalité.



Nathalie Roy, directrice générale adjointe/ greffière-trésorière adjointe